

Communiqué de Presse

Classification et rémunération dans la branche de l'aide de l'accompagnement et des soins à domicile dans le secteur non lucratif :

Le gouvernement doit tenir les engagements du Président de la République en agréant et finançant l'Avenant 43 !

Le 13 avril, en pleine pandémie, Emmanuel Macron a rendu hommage aux « deuxième ligne » c'est-à-dire à tous ceux qui ont fait tourner l'économie et la société derrière la première ligne des soignants : agriculteurs, enseignants, chauffeurs routiers, livreurs, électriciens, manutentionnaires, caissières, éboueurs, personnel de sécurité et de nettoyage, fonctionnaires, journalistes, travailleurs sociaux et tant d'autres.

Plus loin, il précise sa pensée en lien leur mission cruciale pour la société avec leur rémunération. Dans des mots très clairs : *« Il faudra nous rappeler aussi que notre pays tient tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal. « Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. Ces mots, les Français les ont écrits il y a plus de deux cent ans. Nous devons aujourd'hui reprendre le flambeau et donner toute sa force à principe. »*

Invoquant ainsi la Révolution Française, fondatrice de la République, le président a clairement posé l'enjeu de la revalorisation des salaires de celles et ceux sans qui l'économie et la société sont paralysées. Ceux que nous, à la CGT, nous appelons les « premiers de corvée », clin d'œil aux premiers de cordée chers à Emmanuel Macron en 2017.

Il est rare que la CGT retrouve ses thématiques dans le discours macroniste. Ce jour du 13 avril, ce fut le cas. Mais, à la CGT, on aime répéter qu'il faut passer du dire au faire sans quoi les mots ne sont qu'une incantation creuse, avec comme seul objectif de distraire ou pire de mystifier la galerie.

Or, jusqu'à présent force est de constater que du point de vue des choix politiques gouvernementaux, le compte n'y est pas, loin s'en faut.

Depuis de nombreux mois, la Branche de l'aide, de l'accompagnement et des soins à domicile était en négociation sur la classification et les rémunérations parvenant à un accord appelé avenant 43 et soumis à l'agrément ministériel.

Pour la CGT cet avenant bien qu'imparfait propose entre autre :

- Un rattrapage des salaires (fixant l'entrée de grille à 2% au-dessus du SMIC alors qu'auparavant les 11 premières années de la grille étaient sous le SMIC)
- Une hausse globale des salaires situés entre 15 et 20 % pour tous métiers confondus de la branche aide, accompagnement, et soins à domicile.
- Le coût de cet avenant est estimé à 500 millions d'euros.

.../...

La Fédération Nationale CGT des Personnels des Organismes Sociaux a décidé de signer cet avenant 43 portant sur la classification et les rémunérations après avoir consulté ses bases syndicales. Ainsi, l'ensemble des organisations syndicales représentatives était signataire de cet avenant...

Malgré l'unanimité entre les organisations syndicales de salarié-e-s et les représentants des employeurs cet avenant n'a pas reçu l'avis favorable de la commission nationale d'agrément réunie ce 12 novembre. Par courrier le Ministre des Solidarités et de la Santé et la Ministre Déléguée chargée de l'autonomie s'en expliquent : trop onéreux ! Ils demandent aux acteurs de la branche de revoir leur copie et d'examiner les conditions dans lesquelles cet avenant pourrait être mis en œuvre progressivement...sur deux années par des négociations devant s'achever à la fin du premier trimestre 2021...

Olivier Véran se vante d'avoir obtenu une enveloppe de 200 millions dans le cadre du PLFSS... et renvoie aux départements l'effort supplémentaire du financement...

Pour la FNPOS CGT, l'attitude du gouvernement est irresponsable et démontre encore fois, le mépris affiché pour des personnels qui sont allés au front pendant le premier confinement et qui continuent à l'être lors de la deuxième vague...

Cette juste reconnaissance d'un secteur essentiellement féminin, avec de nombreux temps partiel subits, passe notamment par l'application immédiat de cet avenant 43 afin y compris de redynamiser une activité professionnelle au service des plus fragiles d'entre nous.

Quel dédain pour les salarié-e-s du secteur !

La FNPOS CGT fera tout ce qui est en son pouvoir pour contraindre le gouvernement, qui par ailleurs prévoit quelques 100 milliards dans le cadre du plan de relance, à débloquer les 500 millions nécessaires à l'avenant 43...

Contact :

Estelle PIN

06 63 16 90 52

aideadomicile@orgasociaux.cgt.fr

Collectif FNPOS CGT « aide, accompagnement et soins à domicile »